



ASSOCIATION DES OMBUDSMANS ET  
MÉDIATEURS DE LA FRANCOPHONIE

## Réunion du Conseil d'Administration de l'AOMF

Sofia, 7 octobre 2014

### Rapport du Comité sur les droits des enfants

Un Comité sur les droits de l'enfant a été créé au sein de l'AOMF pour faciliter la réflexion et l'adoption de stratégies permettant aux médiateurs d'agir efficacement dans le domaine de la protection et de la promotion des droits de l'enfant.

Il est composé de représentants de 13 institutions (Albanie, Belgique, Bénin, Côte d'Ivoire, Djibouti, France, Guinée, Haïti, Madagascar, Maurice, Niger, Nouveau-Brunswick, Sénégal).

Ce Comité a adopté une programmation à deux volets :

- Protection des droits de l'enfant : suivi de la résolution de Tirana, réalisation d'un plan d'action pour la création de pôles dédiés chez les membres, organisation d'une réunion en parallèle de la formation de Moncton, organisation d'une activité autour du 25e anniversaire.
- Promotion des droits de l'enfant : sensibilisation avec la réalisation d'outils de promotion, organisation de la diffusion autour d'événements et rédaction de lignes directrices « comment faire connaître les médiateurs par les enfants ».

### Rapport d'activité du Comité des droits de l'enfant :

- Un **article récapitulatif de ce qui a été fait** par l'AOMF depuis la Résolution de Tirana a été rédigé et diffusé en février afin de mettre en avant les réalisations et inciter les membres à en faire autant.
- Des **fiches pratiques** ont été préparées et diffusées sur la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE), la participation des enfants, la communication des institutions à leur égard et l'accessibilité des documents pour les enfants.
- Un **plan d'action** pour la mise en place d'un pôle défense des enfants au sein des institutions qui le souhaitent a également été rédigé.
- Une **formation** spécifique a été organisée à Rabat en décembre 2013 et les membres du Comité ont par ailleurs pu suivre en juillet 2014 le cours d'été de Moncton (Nouveau-Brunswick) sur le droit à la participation, grâce aux bourses allouées par l'université.
- Une **action à l'occasion de la journée mondiale de l'enfant africain** le 16 juin a été réalisée : un projet de lettre a été proposé aux membres pour diffusion à leurs gouvernements faisant la promotion de l'application de la CIDE et la mise en place d'un mécanisme indépendant de suivi et présentant le protocole numéro 3. Huit pays africains ainsi qu'Haïti l'ont diffusée.
- Le Comité a également préparé des **outils de promotion** (livret, règle, affiche) qui seront à la disposition des membres et adaptables dans chaque pays. Le Bureau a validé la version finale avant l'impression. Une petite quantité sera imprimée en France, aux frais de l'AOMF, afin que ces outils soient disponibles au secrétariat. Les membres du Comité pourront par ailleurs réserver un échantillonnage des outils (jusqu'à 1000 exemplaires du livret par exemple). Ces documents seront mis dans les dossiers pour le sommet si c'était possible.
- Le Comité prépare également **deux vidéos** : une de présentation des droits de l'enfant et une deuxième de présentation des Ombudsmans avec des animations, illustrées par des interviews d'enfants et de médiateurs. Un comité de pilotage est en place, et les deux scénarios sont en cours de finalisation. Le budget est d'environ 10 000 € (cette somme sera

récupérée du budget initialement prévu pour ce Conseil d'administration qui ne nécessitera pas de budget particulier).

Il est par ailleurs ressorti de la **réunion des membres du Comité** organisée le 13 juillet à Moncton en parallèle du cours d'été sur les droits de l'enfant, que la Résolution de Tirana, adoptée en octobre 2012, a donné une grande impulsion concernant la prise en compte des droits de l'enfant par les membres. Cette résolution a en effet entraîné une prise de conscience de l'importance pour les Médiateurs de jouer un rôle à l'égard des personnes les plus vulnérables : il faut aller plus loin que les seuls services publics. Ainsi, certains ont recruté du personnel spécialisé et réfléchissent à la mise en place d'un service dédié, d'autres ont fait des propositions de réforme législative pour pouvoir intégrer officiellement cette compétence et d'autres encore réalisent des campagnes de sensibilisation de la population mais également du gouvernement et des acteurs publics.

Le Comité a également réfléchi aux actions à entreprendre pour le **25<sup>e</sup> anniversaire de la CIDE** qui aura lieu le 20 novembre prochain. Il souhaite proposer un **projet de déclaration à l'occasion du Conseil d'administration**.

***Cette proposition est acceptée par les membres.***

Une **lettre d'information spéciale** sera réalisée pour cet anniversaire, diffusant aux membres de l'AOMF tous les outils préparés par le Comité. Un **questionnaire** sera également envoyé pour faire le point deux ans après l'adoption de la Résolution de Tirana et la première étude de Koffi Kounté sur le rôle des membres vis-à-vis des droits de l'enfant.

En fin d'année le Comité proposera une programmation pour 2015. Il faudrait également étudier ce qui pourrait être fait par l'AOMF pour soutenir le travail de l'Association du Notariat francophone (ANF) sur les déclarations des naissances à **l'Etat civil**. Une rencontre est prévue entre le Défenseur des droits et le Président de l'ANF et le sujet sera abordé.